



## Conseil d'Orientation des Conditions de Travail

### Communiqué

**Pour les partenaires sociaux du groupe permanent d'orientation du COCT, la prévention de la désinsertion professionnelle doit être une priorité partagée par l'ensemble des institutions de la santé au travail**

**Les partenaires sociaux réunis au sein du groupe permanent d'orientation (GPO) du COCT ont adopté à l'unanimité une déclaration relative à la prévention de la désinsertion professionnelle. Ils situent cette dernière comme un élément essentiel de la politique de santé au travail qu'ils promeuvent dans le cadre de l'application de troisième plan santé au travail, et appellent au dépassement des cloisonnements institutionnels pour faciliter le maintien en emploi des salariés.**

La déclaration adoptée à l'unanimité<sup>1</sup> par les partenaires sociaux du groupe permanent d'orientation du COCT

A l'occasion de la publication du rapport de l'IGAS sur la prévention de la désinsertion professionnelle des personnes malades ou handicapées, les partenaires sociaux du COCT estiment que cette politique est un aspect essentiel de la politique de santé au travail qu'ils entendent promouvoir, dans le cadre du troisième plan santé au travail (2016-2020).

Les acteurs de l'entreprise sont les plus à même de permettre le maintien en emploi des salariés. Ils peuvent s'appuyer sur les ressources offertes par les acteurs institutionnels de la santé au travail.

Cela implique la construction de solutions politiques et opérationnelles dépassant les frontières institutionnelles. Les groupes permanents régionaux d'orientation des conditions de travail (GPRO), qui regroupent les pouvoirs publics et les partenaires

---

<sup>1</sup> La déclaration est soutenue par les organisations suivantes : CFDT, CGT, CGT-FO, CFE-CGC et CFTC pour les organisations de salariés, et MEDEF, CPME, U2P, UNAPL et FNSEA pour les organisations d'employeurs.

sociaux dans chaque région, sont à même de définir et d'impulser ces politiques communes aux divers acteurs de la santé au travail.

Ils peuvent mobiliser l'ensemble des outils territoriaux du maintien en emploi, et en particulier les cellules de prévention de la désinsertion professionnelle des services de santé au travail.

### Le groupe permanent d'orientation du COCT

Le groupe permanent d'orientation du COCT est composé :

- des organisations syndicales et professionnelles représentatives au niveau national :
  - o organisations syndicales : CFDT, CGT, CGT-FO, CFE-CGC, CFTC ;
  - o organisations professionnelles : MEDEF, CPME, U2P, UNAPL, FNSEA ;
- des services de l'Etat :
  - o ministère chargé du travail (direction générale du travail),
  - o ministère chargé de l'agriculture (service des affaires financières, sociales et logistiques),
- de la Caisse nationale d'assurance maladie (direction des risques professionnels).

Paris le 25 avril 2018

**Informations et contact : [coct@travail.gouv.fr](mailto:coct@travail.gouv.fr)**

**Internet : Rubrique COCT**

**<http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/groupe-permanent-d-orientation-du-coct>**

**Twitter : COCT@COCT\_SG**